

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

ARRETE 10/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – ROUTE BARRÉE – CHEMIN DU BOUCHAT – VC N° 5 - à compter du 26 NOVEMBRE 2024

Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R130, R411, 412, 413 et R 417,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (partie législative et réglementaire),

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre 1, 1^{ère} et 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 Juin 1977,

Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie),

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

Suite à la tempête BERT qui a sévi sur le département de Saône et Loire et sur notre commune ce lundi 25 Novembre 2024, provoquant des dégâts sur les lignes téléphoniques,

ARRETE

Article 1 : la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront **INTERDITS** sur la VC N° 5 – Chemin du Bouchat à compter du Mardi 26 Novembre 2024 jusqu'à remise en état de la ligne téléphonique par les services d'ORANGE.

Article 2 : les véhicules sont invités à emprunter « le Chemin des Touppes » pour reprendre la VC N° 4 « Chemin de Pouilly ».

Article 3 : les panneaux réglementaires sont mis en place par la collectivité.

Article 4 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition aux extrémités, des panneaux et matériels de signalisation réglementaires et par affichage en mairie.

Article 5 : le Maire dans ses pouvoirs de police est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Germain du Bois.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de St Martin en Bresse
- Monsieur le Directeur du SAMU – Chalon sur Saône

Fait à Serrigny en Bresse, le 26 Novembre 2024

Le Maire,
S. ROSSIGNOL

Date de publication :
26 Novembre 2024

